

## Dépenses d'emploi pour un musicien salarié

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un employé qui exerce un emploi de musicien et que vous voulez demander une déduction pour des dépenses liées à votre instrument de musique.

Vous devez joindre ce formulaire dûment rempli à votre déclaration de revenus. Si vous demandez une déduction pour d'autres dépenses que celles liées à votre instrument de musique, veuillez aussi joindre à votre déclaration les formulaires *Dépenses d'emploi pour un employé salarié ou un employé à la commission* (TP-59) et *Conditions générales d'emploi* (TP-64.3). Notez que c'est votre employeur qui doit remplir le formulaire TP-64.3.

Pour toute information sur les dépenses d'emploi, vous pouvez consulter le guide *Les dépenses d'emploi* (IN-118).

### 1 Renseignements sur l'employé

Année d'imposition

Nom de famille

Prénom

Numéro d'assurance sociale

### 2 Dépenses pour instrument de musique

Revenus d'emploi comme musicien

Dépenses liées à l'emploi de musicien, sauf celles relatives à un instrument de musique (formulaire TP-59)

Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 2. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
-	2	<input type="text"/>
=		<input type="text"/>

▶

Frais d'entretien

Frais de location

Primes d'assurance

Déduction pour amortissement. Remplissez la grille de calcul de la partie 3.

Additionnez les montants des lignes 5 à 8.

Sommes reçues de votre employeur pour ces frais, mais non incluses dans votre revenu

Montant de la ligne 9 moins celui de la ligne 10

	5	<input type="text"/>	<input type="text"/>
+	6	<input type="text"/>	<input type="text"/>
+	7	<input type="text"/>	<input type="text"/>
+	8	<input type="text"/>	<input type="text"/>
=	9	<input type="text"/>	<input type="text"/>
-	10	<input type="text"/>	<input type="text"/>
=		<input type="text"/>	<input type="text"/>

▶

Inscrivez **le moins élevé** des montants des lignes 4 et 11.

Reportez ce montant à la ligne 207 de votre déclaration de revenus, ou encore

à la ligne 12 du formulaire TP-59 si vous déduisez d'autres dépenses d'emploi.

**Dépenses pour instrument de musique** =



